

Arrêté n° 25/ARSIDF/LBM/2015
DSP 2015-063

Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« DPM DIAGNOSTICS » sis Centre Commercial de la Petite Mauldre 78650 BEYNES.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Haute-Normandie

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L 6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 Août 2015 ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/243 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Haute-Normandie ;

Vu la décision n° SG 2015-01 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Haute-Normandie à madame Nathalie VIARD, directrice de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°DOSMS-2015/166 en date du 28 mai 2015, portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « DPM DIAGNOSTICS » sise Centre Commercial de la Petite Mauldre 78650 BEYNES ;

Vu l'arrêté n°DOSMS-2015/167 et DSP 2015-27 en date du 28 mai 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « DPM DIAGNOSTICS » ;

Vu le courrier reçu le 3 juillet 2015 de Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, représentant légal du laboratoire « DPM DIAGNOCTICS » sis Centre Commercial de la Petite Mauldre 78650 BEYNES, relatif à la démission de Madame Emmanuelle THOMAS de ses fonctions de biologiste médical ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « DPM DIAGNOSTICS » dont le site principal est situé Centre Commercial de la Petite Mauldre à BEYNES (78650), codirigé par :

- Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Delphine MARQUE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie BIRR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel DEREUMAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier BZOREK, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Servane BERTHIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELAS « DPM DIAGNOSTICS » sise Centre Commercial de la Petite Mauldre à BEYNES (78650), agréée sous le n°43, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 096 2,

est autorisé à fonctionner sous le numéro 78-140 sur les six sites, listés ci-dessous :

BEYNES siège social et site principal
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique,
N° Finess ET : 78 002 097 0

MANTES-LA-JOLIE
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° Finess ET : 78 002 098 8

MANTES-LA-JOLIE

10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique,

N° Finess ET : 78 002 099 6

AUBERGENVILLE

Centre Hospitalier Privé du Montgardé à AUBERGENVILLE (78410)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse).

N° Finess ET : 78 002 100 2

FRENEUSE

2bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique,

N° Finess ET : 78 002 153 1

VERNON

1bis, rue du Soleil à VERNON (27200)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique,

N° Finess ET : 27 002 594 3

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Monsieur Pierre-Emmanuel MARQUE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Delphine MARQUE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie BIRR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel DEREUMAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier BZOREK, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Servane BERTHIER, pharmacien, biologiste-coresponsable.

Article 2 : L'arrêté n°DOSMS-2015/167 et DSP 2015-27 du 28 mai 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « DPM DIAGNOSTICS » sis Centre Commercial de la Petite Mauldre – 78650 Beynes est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé Haute-Normandie et le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Haute-Normandie et de la région Ile-de-France.

Fait à Paris et à Rouen, le

24 AOUT 2015

Pour/Le Directeur général
Agence régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé



Pierre OUANHNON

Pour/Le Directeur général
Agence régionale de Santé
Haute-Normandie
et par délégation,

La directrice de la santé publique



Nathalie VIARD